

Avis de course pour l'ensemble des courses organisées par l'YCH entre le 1^{er} Octobre 2020 et le 30 Septembre 2021

PREAMBULE 1

Les courses de cet Avis de Course sont organisées par le Yacht Club Hendaye (YCH), Port de Plaisance, 64700 HENDAYE. e-mail: info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com

PREAMBULE 2 (lié à la situation sanitaire)

Le nombre d'équipiers devra être adapté au minimum nécessaire pour la conduite du bateau en mode course, dans la limite du nombre de personnes autorisées pour le type de bateau considéré, ce nombre relevant de la seule décision et de la seule responsabilité du skipper. Le skipper est également seul responsable du respect des règles sanitaires (COVID 19) et décharge l'Autorité Organisatrice (AO) de toute responsabilité en cas de contamination au sein de l'équipage.

Le questionnaire d'autoévaluation sanitaire de la FFVOILE est fourni en Annexe de l'Avis de Course afin de vous aider à évaluer le risque.

Pour la santé de tous et parce que nous continuons d'être exposés au virus, il est important de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières, et les mesures de distanciation physique, de porter le masque le plus possible, à terre comme en mer, et d'être vigilant et responsable en cas de symptômes ou de contamination.

En cas de découverte d'un cas suspect de COVID pendant la course, vous devez abandonner la course et contacter l'AO.

Toutes informations liées aux régates organisées par l'YCH, Championnat d'hiver, ainsi qu'aux autres régates seront publiées si possible sur les pages web de l'YCH, www.yachtclubhendaye.com .

1. REGLES

Les régates de l'YCH sont régies par:

- 2.1 - Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) dernière édition.
- 2.3 - les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les régates de l'YCH sont ouvertes à :

- Tous les bateaux Français ou Etrangers, en règle avec leur Autorité Nationale,
- Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
- Tous les concurrents Français doivent être en possession soit d'une licence FFVoile de type « compétition » valide ; si la licence n'est pas de type « Compétition » ils devront alors présenter un certificat médical de non-contradiction de pratique de la voile en compétition de moins de six mois.
- Une autorisation parentale de pratique de la voile en compétition pour les mineurs.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour pour être classé Osiris pour les années 2020 et 2021 .
- L'attestation d'assurance du voilier
- La 1ère page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'WS et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros, et fournir un certificat médical de non-contradiction de pratique de la voile en compétition.

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint et en l'envoyant au YACHT CLUB HENDAYE (info@yachtclubhendaye.com) ou en complétant le formulaire le jour même d'une des manifestations.

Toute inscription faite en ligne, ou par courrier doit pour être prise en compte, devra être reçue par l'YCH au plus tard la veille de la régates.

Des licences journalières pourront être prises à l'YCH, au moment des inscriptions, sous réserve de fourniture du certificat médical cité ci-dessus.

3. DROITS A PAYER

- L'inscription aux régates de l'YCH est par régates et par bateau de 25 €.
- L'YCH se réserve le droit de modifier les droits d'inscription, sous forme d'avenant à cet Avis de Course, en particulier pour les régates durant plus d'une journée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL (Régates et Rallye)

DATE	NOM	Autre
18/10/2020	Txingudi Cup	1 ^{er} Championnat d'Hiver
15/11/2020	Trophée Sokoburu	2 ^{ème} Championnat d'Hiver
13/12/2020	Amicale de Noël	
24/01/2021	Championnat Hiver	3 ^{ème} Championnat d'Hiver
21/02/2021	Championnat Hiver	4 ^{ème} Championnat d'Hiver
19/06/2021	Tribord Cup	Championnat semi hauturière longue distance
20/06/2021	Mémorial Jean Etcheverry	Championnat semi hauturière longue distance
04/07/2021	Trophée Cadomille–Femme à la barre	Ligue Bidassoa
24 et 25/07/2021	Clair de lune basco-landais	Championnat semi hauturière longue distance
22/08/2021	Trophée Ville d'Hendaye	Ligue Bidassoa
11 et 12/09/2021	Copa Mexico	Arts, Culture et régates
24/10/2021	Txingudi Cup	
21/11/2021	Trophée Sokoburu	1 ^{er} Championnat d'Hiver 2021
12/12/2021	Amicale de Noël	

Attention, ceci n'est qu'un planning prévisionnel qui pourra être modifié par Avenant

Pour information à ce planning s'ajoutent les régates suivantes :

DATE	NOM	Autre
22 et 23/05/2021	Almirante Jauregui	Ligue Bidassoa (CNH)
13 au 15/08/2021	Course des 3 baies	Championnat semi hauturière longue distance (RCNSS/CNH/YCH)
28/08/2021	Ama Guadalupekoa	Ligue Bidassoa (CNH)
18 et 19/09/2021	Vuelta Guipuzcoa	Championnat semi hauturière longue distance (Hondarribiko Nabigatzaileak)

5. HORAIRES

5.1 Périodes heure d'hiver :

Inscriptions 9h à 10h

Briefing : - 10h

Signal d'avertissement : - 11h30

5.2 Périodes heure d'été

Inscriptions 10h à 11h

Briefing 11 h

Signal d'avertissement 12h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site de l'YCH : www.yachtclubhendaye.com et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

- L'emplacement de la zone de course est normalement : entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes (Esp). Pour certaines courses la zone pourra être étendue à l'ensemble de la côte basque espagnole, française et jusqu'à la côte landaise. Cette zone pourra être modifiée et/ou précisée par avenant.
- Les parcours seront de type : côtier ou techniques à départ groupé ou différé à définir par l'organisation de chaque événement. Les parcours seront affichés et téléchargeables sur le site du YCH : www.yachtclubhendaye.com

8. CLASSEMENT

8.1 Une course doit être validée pour constituer une série

8.2 Le classement se fera en 3 catégories :

Croiseurs, Régates, Monotypes (Groupe L Osiris).

8.3 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

8.4 Pour le Championnat d'hiver, celui-ci se déroulant sur 4 Dimanches, un classement sera établi à l'issue de chaque dimanche, en tenant compte des points 8.2 et 8.3 ci-dessus.

Le Classement Général du Championnat d'hiver sera établi en retirant pour chaque bateau, son score du plus mauvais dimanche, si les 4 journées du Championnat ont été validées.

Si moins de 4 journées ont été validées, le score sera celui de toutes les journées validées.

Dans la continuité de la politique du CDV 64 de favoriser la pratique féminine en voile, des récompenses spéciales ou un classement si trois bateaux ou plus seront donnés aux équipages féminins.

9. SECURITE.

9.1 L'armement de sécurité des voiliers participants aux épreuves de l'YCH doit être conforme :

- a) A leur règlement de classe pour les séries monotypes acceptées comme telles et au règlement Osiris habitable pour les catégories Oriris,
- b) A l'armement côtier (moins de 6 miles d'un abri).

Ceci pourra être modifié par avenant pour les courses semi hauturières / longues distances

De plus, une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoires pour chaque bateau participant ;

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire, en permanence sur toutes les courses organisées par l'YCH, et ce pour tous les membres des équipages.

- Les bateaux participants devront signaler leur présence sur l'eau par VHF au comité de course avant la première course de chaque journée.
- Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- Le canal VHF utilisé en course est le 71 ou selon les Instructions de Course de chaque régata.

L'Organisateur et/ou le Comité de course se réservent la possibilité d'annuler les régates en cas de BMS coté français ou d'ALERTE ORANGE coté espagnol.

10. PRIX.

- Le Championnat d'hiver compte 4 jours de régates. Une remise des prix aura lieu le 21 Février à l'issue de la dernière journée aux trois vainqueurs de chaque catégorie, s'ils sont présents, sous réserve de modification par avenant.
- Pour toute autre régata du programme 5, en accord avec le paragraphe 8, la remise des prix se fera normalement le soir de la régata à l'YCH, ou à une date et lieu précisé par avenant.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou



de rester en course, le concurrent décharge les autorités organisatrices de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

12. PORT D'HENDAYE :

Le port d'Hendaye offre la gratuité à tout bateau venant pour participer aux régates de l'YCH de sa place au port durant deux nuits, la veille et le lendemain de la régata.

Pour cela, s'inscrire obligatoirement auprès de la capitainerie, 05.59.48.06.10, et respecter scrupuleusement les instructions données (emplacement défini), sous peine de se voir exclure de la gratuité.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club Hendaye : info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com